

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Exercice terminé le 30 juin 2019

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 30 juin 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS	1
ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS	
État de la situation financière résumé	2
État des résultats résumé	3
État de l'excédent accumulé résumé	4
État des flux de trésorerie résumé	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
• Charges par activités	25
• Charges par nature	27



Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés

Aux membres du Conseil des commissaires de
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière résumé au 30 juin 2019, l'état des résultats résumé, l'état de l'excédent accumulé résumé et l'état des flux de trésorerie résumé pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers résumés, sont tirés des états financiers audités de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour l'exercice terminé le 30 juin 2019. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 23 octobre 2019. Ni ces états financiers ni les états financiers résumés ne reflètent les incidences d'événements survenus après la date de notre rapport sur ces états financiers.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

1

Vaudreuil-Dorion,
Le 23 octobre 2019

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique no A112703

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE RÉSUMÉ

Exercice terminé le 30 juin

2019

2018

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	5 868 498 \$	332 874 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 5)	6 982 907	9 429 546
Subvention de financement à recevoir	25 516 333	27 948 703
Taxe scolaire à recevoir (note 6)	1 180 947	1 821 733
Débiteurs (note 7)	1 186 003	1 146 302
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	58 141	87 211

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS

41 792 829 \$ 40 766 369 \$

PASSIFS

Emprunts temporaires (note 8)	15 525 131 \$	4 100 000 \$
Créditeurs et frais courus (note 9)	13 408 706	14 441 977
Revenus reportés (note 10)	1 589 559	1 709 998
Provision pour avantages sociaux futurs (note 11)	5 401 479	5 230 300
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 12)	74 050 615	72 425 776
Passif au titre des sites contaminés	2 100 001	2 300 236
Autres passifs	931 981	2 208 849

TOTAL DES PASSIFS

113 007 472 \$ 102 417 136 \$

DETTE NETTE

(71 214 643) \$ (61 650 767) \$

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 13)	72 397 889 \$	66 074 477 \$
Stocks de fournitures	76 613	74 170
Charges payées d'avance	93 358	188 677

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS

72 567 860 \$ 66 337 324 \$

SURPLUS ACCUMULÉ

1 353 217 \$ 4 686 557 \$

POUR LA COMMISSION SCOLAIRE

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

ÉTAT DES RÉSULTATS RÉSUMÉ Exercice terminé le 30 juin	Budget 2019 (non audité)	Réal 2019	Réal 2018
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEES	95 253 310 \$	96 902 088 \$	81 872 377 \$
Autres subventions et contributions	293 141	398 045	353 127
Taxe scolaire	12 179 740	11 941 945	22 316 080
Droits de scolarité et frais de scolarisation	150 000	223 150	123 679
Ventes de biens et services	4 143 912	4 745 939	4 484 833
Revenus divers	2 026 450	1 447 861	2 521 555
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	103 651	100 947	89 225
TOTAL DES REVENUS	114 150 204	115 759 975	111 760 876
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation	51 919 555	55 446 287	53 037 696
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	30 023 388	29 491 346	27 186 640
Services d'appoint	13 158 945	14 021 513	13 039 776
Activités administratives	5 064 880	5 364 708	4 865 769
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	11 763 351	11 816 569	11 524 086
Activités connexes	2 090 085	2 769 155	4 469 190
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	250 000	171 179	451 936
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	12 558	14
TOTAL DES CHARGES	114 270 204	119 093 315	114 575 106
SURPLUS DE L'EXERCICE	(120 000)\$	(3 333 340)\$	(2 814 230)\$

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

ÉTAT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ RÉSUMÉ Exercice terminé le 30 juin

	2019	2018
SOLDE AU DÉBUT	4 686 557 \$	7 500 787 \$
Surplus de l'exercice	<u>(3 333 340)</u>	<u>(2 814 230)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>1 353 217 \$</u>	<u>4 686 557 \$</u>

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE RÉSUMÉ Exercice terminé le 30 juin	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Surplus de l'exercice	(3 333 340)\$	(2 814 230)\$
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Créances douteuses	38 025	71 506
Provision pour avantages sociaux futurs	171 179	451 936
Stocks et charges payés d'avance	92 877	(49 708)
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(100 947)	(89 225)
Amortissement des charges reportées liées aux dettes	60 205	61 341
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	3 693 774	3 349 166
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	12 558	14
Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement	1 741 931	4 690 207
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	2 376 262	5 671 007
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(9 831 002)	(9 793 707)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	600	1 023
LIQUIDITÉS UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(9 830 402)	(9 792 685)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	13 810 633	15 744 988
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(12 246 000)	(12 758 000)
Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de la CS	-	-
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	11 425 131	1 200 000
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	12 989 764	4 186 988
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	5 535 624	65 310
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	332 874	267 564
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	5 868 498 \$	332 874 \$

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2019

TRAFICS 2018-2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands est constituée en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Les états financiers résumés comprennent les informations financières historiques qui sont tirées des états financiers complets et sont moins détaillés que ces derniers.

Ils comprennent des données regroupées, les principaux totaux partiels et les totaux des états financiers complets correspondants, ainsi que des informations tirées des notes complémentaires des états financiers complets. Ils ne comprennent pas les renseignements complémentaires inclus dans les états financiers complets.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2019

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Passifs

Régime d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention.

Le Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est comptabilisé au montant versé pour la période par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour atteindre le montant de capital à payer à l'échéance.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la commission scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers de la commission scolaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Matériel et équipements	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires- achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2019

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Contributions reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charge au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Plus spécifiquement :

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans la période où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MEES a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisation corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisation corporelles » dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour la période.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} juillet 2018, la commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a appliqué de manière prospective le nouveau **chapitre SP 3430 opérations de restructuration**. Celui-ci vient définir les activités et opérations de restructuration et fournir des directives quant à leur évaluation, comptabilisation et présentation.

La Commission scolaire n'ayant procédé à aucune opération ou activité de restructuration au cours de l'exercice, l'application de ce chapitre n'a donc pas eu d'incidence pour l'organisme.

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subvention de fonctionnement à recevoir

Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les subventions provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Autres subventions »

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR (SUITE)

	2019	2018
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	6 933 779 \$	9 360 009 \$
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Canada	-	-
Autres subventions (autre que les subventions à recevoir du gouvernement du Canada)	49 128	69 537
	6 982 907 \$	9 429 546 \$

6. TAXE SCOLAIRE À RECEVOIR

	2019	2018
Année courante	529 562 \$	1 146 195 \$
Année précédente	339 367	312 928
Années antérieures	121 041	121 600
	989 970	1 580 723
Intérêts à recevoir	190 977	241 010
	1 180 947 \$	1 821 733 \$

7. DÉBITEURS

	2019	2018
Comptes clients	426 198 \$	403 439 \$
Taxes à la consommation	524 655	651 827
Autres	501 844	319 705
Provision pour créances douteuses	(266 694)	(228 669)
	1 186 003 \$	1 146 302 \$

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

8. EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEES. La marge de crédit autorisé au 30 juin 2019 est de 39 967 167 \$ (42 056 406 \$ au 30 juin 2018). La marge de crédit porte intérêt au taux de 3.95% (3,45% au 30 juin 2018). Les acceptations bancaires échéant le 3 juillet 2019 portent intérêt au taux de 2.28 % (1,81% au 30 juin 2018) et sont garanties par le MEES.

Les emprunts bancaires effectués au cours de l'exercice ont été contractés dans les limites des montants maximums autorisés par le ministère.

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2019	2018
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	9 541 686 \$	8 770 646 \$
Fournisseurs	1 612 396	1 806 285
Comptes à payer et retenues sur contrats-Immobilisations	1 005 362	2 554 357
Intérêts courus sur la dette à long terme	497 982	472 232
Congés sabbatiques	664 550	464 334
Dépôts de soumission	86 730	374 123
	13 408 706 \$	14 441 977 \$

10. REVENUS REPORTÉS

	2019	2018
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 453 076 \$	1 354 681 \$
Provision pour perfectionnement conventionné	71 601	82 686
Autres revenus perçus d'avance	64 882	272 631
	1 589 559 \$	1 709 998 \$

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

11. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Congés de maladie	844 398 \$	877 523 \$
Vacances	2 311 499	2 209 691
Heures supplémentaires accumulées	246 574	226 859
Indemnités de départ	89 210	40 300
Assurance-traitement	984 104	794 861
Autres congés sociaux	97 457	287 609
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs	828 237	793 457
	<u>5 401 479 \$</u>	<u>5 230 300 \$</u>

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2019

12. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Billets - fonds de financement	Échéant le	Taux effectif	Valeur nominale	Solde au 30 juin 2018	Émission de l'exercice	Remboursables par versements annuels (intérêts exigibles semestriellement)	Solde au 30 juin 2019
Financement Québec #130	01-12-2018	2.428%	9 900 000	4 750 000	-	4 750 000	-
Financement Québec #132	01-12-2018	2.664%	3 096 000	2 326 000	-	2 326 000	-
Financement Québec #133	01-12-2019	2.463%	5 900 000	4 720 000	-	236 000	4 484 000
Financement Québec #134	01-12-2019	2.437%	5 679 000	3 219 000	-	492 000	2 727 000
Fonds financement #136	01-09-2023	3.202%	6 020 000	5 056 000	-	241 000	4 815 000
Fonds financement #137	19-12-2018	2.1268%	953 000	794 000	-	794 000	-
Fonds financement #138	01-09-2024	2.904%	10 500 000	9 003 000	-	499 000	8 504 000
Fonds financement #139	01-12-2019	1.032%	5 877 000	4 501 000	-	688 000	3 813 000
Fonds financement #141	01-09-2026	2.478%	12 400 000	11 272 000	-	564 000	10 708 000
Fonds financement #142	01-06-2020	1.22%	1 434 000	956 000	-	478 000	478 000
Fonds financement #143	13-10-2024	1.9928%	10 280 000	10 280 000	-	449 000	9 831 000
Fonds financement #144	01-09-2027	2.437%	15 848 000	15 848 000	-	729 000	15 119 000
Fonds financement #145	01-11-2043	3.331%	7 217 000	-	7 217 000	-	7 217 000
Fonds financement #146	01-02-2033	2.791%	2 935 000	-	2 935 000	-	2 935 000
Fonds financement #147	01-02-2023	2.167%	3 748 000	-	3 748 000	-	3 748 000
Sous-total			<u>101 787 000 \$</u>	<u>72 725 000</u>	<u>13 900 000 \$</u>	<u>12 246 000 \$</u>	<u>74 379 000</u>
				<u>(299 224)</u>			<u>(328 385)</u>
TOTAL				<u><u>72 425 776 \$</u></u>			<u><u>74 050 615 \$</u></u>

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

12. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (SUITE)

Les billets - fonds de financement et financement Québec sont remboursés à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les versements en capital requis sur les billets - fonds de financement et financement Québec sont les suivants:

2019 – 2020	15 512 000 \$
2020 – 2021	4 010 000 \$
2021 – 2022	4 010 000 \$
2022 – 2023	3 634 000 \$
2023 – 2024	6 589 000 \$
2025 et suivantes	40 624 000 \$

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30 juin 2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	1 954 747 \$	- \$	1 954 747 \$
Aménagements de terrain	3 514 333	1 373 900	2 140 433
Bâtiments	24 861 664	9 327 794	15 533 870
Améliorations majeures aux bâtiments	54 573 707	7 034 067	47 539 640
Matériel et équipements	5 735 843	2 278 633	3 457 210
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	2 101 591	906 867	1 194 724
Documents de bibliothèque	67 983	10 861	57 122
Manuels scolaires - achats initiaux	106 956	30 225	76 731
Matériel roulant	119 409	39 475	79 934
Réseau de télécommunication	1 106 730	743 252	363 478
	94 142 963 \$	21 745 074 \$	72 397 889 \$

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 930 141 \$ (5 416 248 \$ au 30 juin 2018) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, 71 036 \$ (88 128 \$ au 30 juin 2018) pour des aménagements et 859 105 \$ (5 328 120 \$ au 30 juin 2018) pour des améliorations et transformations majeures. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations comprennent un montant de 1 005 362 \$ qui est inclus dans les créditeurs et frais courus à payer. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

	30 juin 2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	1 954 747 \$	- \$	1 954 747 \$
Aménagements de terrain	3 360 293	1 187 167	2 173 126
Bâtiments	24 861 664	8 660 849	16 200 815
Améliorations majeures aux bâtiments	46 897 479	5 565 907	41 331 572
Matériel et équipements	4 986 959	2 231 325	2 755 634
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	1 989 116	936 572	1 052 544
Documents de bibliothèque	59 353	4 688	54 665
Manuels scolaires - achats initiaux	102 562	8 980	93 582
Matériel roulant	64 629	25 651	38 978
Réseau de télécommunication	1 106 730	687 916	418 814
	85 383 532 \$	19 309 055 \$	66 074 477 \$

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2019

14. FLUX DE TRÉSORERIE

	2019	2018
Intérêts payés au cours de l'exercice	337 946 \$	116 089 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	292 062 \$	362 358 \$

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

La Commission scolaire s'est engagée à la rénovation et la réfection de certains immeubles pour une somme totale de 6 183 658 \$, incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes, au 30 juin 2019.

La Commission scolaire s'est engagée par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager, location de photocopieurs, transport scolaire et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 27 432 774 \$ au 30 juin 2019. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices en vertu de ces contrats et baux, excluant les clauses d'indexation, incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes, sont les suivants:

2019-2020 -	9 807 771 \$
2020-2021 -	8 822 972 \$
2021-2022 -	8 802 031 \$

La Commission scolaire s'est engagée par contrats pour le transport scolaire pour une somme de 8 642 326 \$ exigible au cours du prochain exercice.

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2019

16. ÉVENTUALITÉS

Des dépenses additionnelles en salaires et frais légaux pourraient être occasionnées suite aux avis de dépôts d'avis de griefs par les syndicats d'employés de la Commission scolaire alléguant le non-respect des conventions collectives. Cependant, les administrateurs de la Commission scolaire contestent le bien-fondé de ces réclamations et, en conséquence, aucune provision n'a été inscrite aux états financiers. Advenant un accueil favorable de certains de ces griefs syndicaux, la dépense serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

17. APPARENTÉS

La commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la commission scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général de la Commission scolaire aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.

La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

Aucune transaction n'a été conclue entre la Commission scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives.

- Les débiteurs incluent un montant de 468 628 \$ de comptes clients avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Les créditeurs ou charges à payer incluent un montant de 2 686 466 \$ de créditeurs et frais courus avec les ministères et les organismes du gouvernement du Québec. Ces comptes clients et ces créditeurs et frais courus sont payables dans les 30 jours suivant la réception du service.

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2019.

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2019

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission scolaire sont principalement attribuables à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2019.

	2019	2018
Débiteurs		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	430 456 \$	221 716 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	41 203	31 476
De 61 à 90 jours de la date de facturation	35 608	106 963
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	420 775	362 989
Sous-total	928 042	723 144
Moins la provision pour créances douteuses	(266 694)	(228 669)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	661 348 \$	494 475 \$

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créiteurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse mensuelle de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers de la Commission scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2019	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	15 000 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	15 000 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	8 019 541 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 019 541 \$
Dettes à long terme	15 512 000 \$	8 020 000 \$	10 223 000 \$	40 295 615 \$	74 050 615 \$
Provision pour avantages sociaux	5 401 479 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 401 479 \$

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

30 juin 2018	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	4 100 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 100 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	9 209 766 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 209 766 \$
Dettes à long terme	12 246 000 \$	13 984 000 \$	2 482 000 \$	43 713 776 \$	72 425 776 \$
Provision pour avantages sociaux	5 230 300 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 230 300 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1% du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 150 000 \$ (41 000 \$ au 30 juin 2018).

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2019.

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 juin

2019

2018

Charges par activités

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Éducation préscolaire	4 170 868 \$	3 885 191 \$
Enseignement primaire	24 519 925	23 142 133
Enseignement secondaire général	12 756 158	12 337 034
Formation professionnelle	4 300 828	4 434 640
Enseignement particulier	8 068 771	7 666 619
Formation des adultes	1 629 737	1 572 079
	<u>55 446 287 \$</u>	<u>53 037 696 \$</u>

ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION

Gestion des écoles et des centres	8 116 290 \$	8 130 425 \$
Moyens d'enseignement	2 318 256	2 210 405
Services complémentaires	8 739 920	7 966 790
Services pédagogiques et de formation d'appoint	7 396 679	6 136 574
Animation et développement pédagogique	946 746	883 925
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	387 111	317 004
Activités sportives, culturelles et sociales	1 586 343	1 541 517
	<u>29 491 345 \$</u>	<u>27 186 640 \$</u>

SERVICES D'APPOINT

Services alimentaires	49 804 \$	40 071 \$
Transport scolaire	9 513 273	9 032 332
Service de garde	4 458 436	3 967 373
	<u>14 021 513 \$</u>	<u>13 039 776 \$</u>

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Conseil des commissaires et comités	175 485 \$	178 353 \$
Gestion	4 224 718	3 825 873
Services corporatifs	921 357	817 171
Perfectionnement du personnel administratif	43 148	44 372
	<u>5 364 708 \$</u>	<u>4 865 769 \$</u>

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 juin

Charges par activités (suite)

2019

2018

ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

Entretien et amortissement des biens meubles	1 612 063 \$	1 511 118 \$
Conservation et amortissement des biens immeubles	4 629 030	4 767 480
Entretien ménager	2 678 845	2 598 494
Consommation énergétique	2 332 789	2 215 488
Location d'immeubles	-	962
Protection et sécurité	166 307	157 602
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	14 926	41 717
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	382 609	231 225
	11 816 569 \$	11 524 086 \$

ACTIVITÉS CONNEXES

Financement	2 172 510 \$	1 850 984 \$
Projets spéciaux	141 271	162 612
Rétroactivité	48 110	158 744
Droits de scolarité et ententes	495 383	219 478
Variation des provisions	(88 321)	612 821
Prêts de services	202	7 567
Autres activités connexes	-	1 456 984
	2 769 155 \$	4 469 190 \$

COMMISSION SCOLAIRE VALLÉE-DES-TISSERANDS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 juin

2019

2018

Charges par nature

Rémunération		
Personnel cadre et commissaires	6 162 419 \$	6 116 034 \$
Personnel enseignant et personnel de suppléance	53 290 995	51 034 130
Personnel professionnel	4 706 933	4 097 136
Personnel de soutien	18 434 319	16 684 863
Variation des avantages sociaux futurs	171 179	451 936
Contributions de l'employeur	9 655 775	8 537 192
	92 421 620	86 921 291
Frais de déplacement	413 627	372 909
Fournitures et matériel	5 399 488	5 487 282
Services, honoraires et contrats	14 760 417	14 224 928
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	3 999 932	3 648 122
Autres charges	2 085 673	3 920 560
	26 659 137	27 653 801
Sous-total	119 080 757	114 575 092
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	12 558	14
TOTAL DES CHARGES	119 093 315 \$	114 575 106 \$